

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjointes
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers
municipaux.

Objet : Transfert de la compétence
optionnelle « infrastructures de
recharge pour véhicules
électriques » au Syndicat
Départemental d'Electricité
des Vosges

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
M. ROMARY Fabrice
Mme RAIZNER Stéphanie
Mme ELI Emilie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 98/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Monsieur Joël COLIN, Adjoint délégué, fait part aux membres du Conseil
Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental D'Electricité des Vosges
(S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

**LE TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES DE LA COMPETENCE
OPTIONNELLE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » (IRVE)**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
approuvés par arrêtés préfectoraux n° 199/2018 du 8 mars 2018, et n° 37/2020 du 3 mars 2020,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières »
approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la
séance du 24/03/2021,

Le Conseil Municipal présent et représenté ainsi informé,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** du transfert de la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,

- **INDIQUE** que la commune dispose d'un contrat de maintenance/gestion/exploitation en cours avec les entreprises FRESHMILE ET BOUYGUES pour la gestion de 1 borne sur son territoire qui ne sera pas repris par le SDEV du fait du modèle installé.

- **TRANSMET** au Syndicat un inventaire des bornes existantes de la commune (nombre, type, localisation).

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,